Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260219-DBC26_001-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ECONOMIE

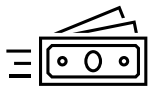
DBC26-001

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE – 2026 - 2029

Monsieur Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie – Emploi - Insertion, présente le rapport suivant :

ANNEXE

1. PRESENTATION DE INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE



Association loi 1901, Initiative Portes de Bretagne a pour objet de favoriser la création et la reprise d'entreprises sur le Pays de Vitré. Elle dispose d'un fonds d'intervention qui permet l'octroi de prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

A ce titre, l'association :

- **mobilise des fonds** publics et privés, apportés par des partenaires (collectivités territoriales, banques, entreprises…) pour permettre aux créateurs ou aux repreneurs d'entreprises de constituer ou de renforcer leurs fonds propres,
- **apporte des aides financières à la création et reprise d'entreprises : Prêts d'honneur sans intérêt ni garantie,**
- **assure un suivi post-création aux entreprises aidées.**

La Communauté de communes est adhérente à Initiative Portes de Bretagne depuis sa création en 1999 et participe au fonds d'intervention depuis 2000.

2. QUELQUES CHIFFRES

Initiative Portes de Bretagne est un partenaire fiable au service du développement économique local et dispose d'une efficacité prouvée et reconnue au service des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire, avec un **taux de pérennité de 95 % à 3 ans**.

Elle est connue et reconnue des banques, dont la plupart participe aux comités d'agrément.

En moyenne annuelle sur la période 2023/2025, 10 projets ont été accompagnés, et 8 financés.

Année	Nombre de projet étudié	Nombre de projet financé	Montant global aide **ou en cours de déblocage*
2023	9	7	58 000€
2024	7	5	63 000€
2025	13	12	103 000€

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260219-DBC26_001-DE

3. RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN FINANCIER



Roche aux Fées Communauté entend mener au titre de sa compétence « Economie et emploi » un renforcement de sa politique en faveur de la création d'entreprise et de l'insertion de tous les publics et souhaite à ce titre soutenir les organismes œuvrant dans ce domaine.

Considérant les intérêts convergents de Roche aux Fées Communauté et de l'association Initiative Portes de Bretagne dans le domaine de la création d'entreprises, des conventions d'objectifs et de moyens précisant les modalités des relations entre les deux parties ont été établies jusqu'en mars 2026. Il est nécessaire de **renouveler la convention pour la période 2026-2029.**

Le montant global de la subvention de Roche aux Fées Communauté est voté chaque année par le Conseil Communautaire. Pour indication, le montant attribué pour l'année 2026 est de 5 810 €.

Il vous est proposé :

- ***D'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens*** *joint en annexe* ***avec l'Association Initiative Portes de Bretagne*** *pour une* ***durée de 3 ans*** *à partir du 1er mars 2026 ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer la convention, ainsi que l'ensemble des modifications et avenants éventuels à la convention initiale sans en bouleverser l'économie générale et tout en préservant son objet.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260219-DBC26_001-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER 2026

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 9 février 2026, s'est réuni le mardi 17 février 2026 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COESMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
JANZE	M Hubert PARIS
JANZE	M Dominique CORNILLAUD
MARCILLE ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE FERCHAUD	M Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	MME Véronique BREMOND
RETIERS	M Thierry RESTIF
RETIERS	MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER
FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET

Etaient excusés :

ESSE	M Joseph GESLIN
JANZE	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
SAINTE COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE BUREAU (16 présents / 0 pouvoir)

Nombre de votants : 16 ; Voix pour : 16 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Luc GALLARD

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Patrick HENRY